

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SEANCE DU 07 août 2015**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures trente.

Présents : Georges COMBES, Jean ESCOLA, Gérard TARDIEU, Carole GUINOT, Alain CECCHINATO, Catherine MIAILHES, TONNELIER Patricia, Eric BLANC, Martin WINYARD, Sandrine RICHOU, Julia THOMSON

Pouvoirs : Fabienne MIRAS donne pouvoir à Alain CECCHINATO  
Bernard SARDA donne pouvoir à Jean ESCOLA  
Patrice LABOULLE donne pouvoir à Patricia TONNELIER

Absentes : Anne-Sophie LEDOYEN – Patrice LABOULLE- Bernard SARDA- Fabienne MIRAS

#### **-1- Affaire FABRE : Convention de règlement de litige**

Monsieur le Maire présente au conseil l'historique du contentieux opposant la commune à M. Laurent FABRE, il rappelle qu'après plusieurs décisions de justice cette affaire est toujours pendante devant les tribunaux.

Il indique qu'aujourd'hui, les parties ont entendu se rapprocher afin de mettre un terme au litige les opposant en ce qui concerne le transfert de propriété des biens cadastrés AH 200, AH 201, AH 202, sis sur la commune de GINESTAS, et permettre leur publication à la conservation des hypothèques de Narbonne, après signature d'un acte de transfert de propriété par-devant Notaire.

Il présente au conseil une convention déterminant les obligations de chaque partie dans cette affaire.

**Le conseil après en avoir délibéré, approuve les termes du protocole transactionnel ainsi exposés, autorise Monsieur le Maire à signer ledit protocole transactionnel et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de ce protocole transactionnel.**

#### **-2- Convention d'honoraires : avocat**

Monsieur le Maire présente au Conseil une convention proposé par M. GIRARD, avocat désigné par la commune pour assurer notre défense dans les contentieux liés aux affaires d'urbanisme.

Cette convention règle le tarif appliqué pour les honoraires.

**Le conseil après délibération approuve la convention proposée et donne pouvoir au Maire pour signer ladite convention**

#### **-3- Travaux Chemin des Clergues**

Monsieur le Maire indique au Conseil, que les travaux d'aménagement d'un trottoir pour la mise en sécurité des piétons circulant entre le CAC et la route de Mirepeisset sur le chemin des Clergues ont nécessité que soit modifiée l'entrée de la propriété de M. L'Huillier.

Le portail a dû être déplacé par les employés, la partie électrique a été réalisée par un artisan. Il propose que la commune prenne en charge cette facture qui s'élève à 1.200 €.

**Le Conseil donne son accord pour que la commune prenne en charge les travaux électriques liés au déplacement du portail de M. L' Huillier, pour un montant de 1.200 €.**

#### **-4- Travaux réseaux électriques**

Monsieur le Maire présente au conseil un devis pour les travaux prévisionnels sur le réseau électrique pour 2015 pour un montant de 43.868,80 €

Il indique que ces travaux pourront bénéficier d'une subvention du SYADEN et seront réalisés par tranche.

**Le conseil donne son accord pour le devis des travaux présentés soit 43.868,80 € et précise que les travaux seront réalisés et mandatés par tranche.**

**La séance est levée à 18 heures 30**

